

Suj. ULC C299

Le 3 mars 2008

## **BULLETIN D'ACCRÉDITATION N° 2008-04**

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada  
Autres parties intéressées

Objet : Deuxième édition de la norme CAN/ULC-S504-02,  
Extincteurs à poudre chimique, y compris la modification 1.  
N° de code de catégorie : GBARC

Le présent bulletin fait suite au Bulletin sur les normes 2007-03 de ULC annonçant la publication de la Modification à la deuxième édition de la norme CAN/ULC-S504-02, Extincteurs à poudre chimique.

Les Laboratoires des assureurs du Canada ont adopté les dispositions de la présente Modification à la deuxième édition de la norme, et toutes les nouvelles demandes concernant les extincteurs à poudre chimique seront vérifiées conformément à ces exigences. Les changements apportés dans la modification ne touchent pas les inscriptions existantes; par conséquent, une revue des dossiers ne sera pas nécessaire.

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-haut, veuillez communiquer avec M. Normand Breton, Ingénieur en chef – Canada, par téléphone au numéro 416 757-3611, poste 61238.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

Normand Breton  
Directeur de la réglementation et ingénieur en chef

